

Artothèque

Catalogue des œuvres



Droits culturels et EAC



Les droits culturels font partie des droits de l'Homme. « *Universels, indissociables, interdépendants et intimement liés* », ils puisent leur source dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966.

Il s'agit bien de favoriser les relations entre toutes les expressions culturelles. Même si les droits culturels sont des droits individuels, leur mise en œuvre doit permettre aux personnes, libres et dignes, seules ou en collectifs, de prendre une part active, avec leur culture et celle des autres, à la vie commune.

Dès lors, 4 axes prioritaires sont déterminants :

- **Permettre aux personnes d'accéder à leur propre culture et à celle des autres**
- **Favoriser la liberté d'expression artistique**
- **Élaborer collectivement le désir et les moyens de faire humanité ensemble**
- **Favoriser les interactions entre les cultures des personnes.**



L'Éducation Artistique et Culturelle fait partie intégrante de la scolarité d'un élève : elle démarre à son entrée à la maternelle et le suit tout au long de sa scolarité.

La circulaire de 2013 définit les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

• **La rencontre avec les œuvres et les artistes**

L'élève doit explorer les grands domaines des arts et de la culture dans leurs manifestations patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, nationales et internationales [...]. Cette rencontre ne prend tout son sens que si elle est soutenue par un accompagnement, une médiation.

• **La pratique d'un art**

Dans le cadre scolaire ou périscolaire, comme dans celui des pratiques en amateurs, elle doit permettre la confrontation individuelle et collective à un processus de création.

• **L'acquisition de connaissances et de savoirs**

Il s'agit de favoriser l'appropriation d'un champ artistique par la connaissance de son histoire, de ses métiers, de son économie, de l'évolution de ses formes...

L'artothèque de la ligue de l'enseignement 65

• Constitution du fond

La Ligue de l'Enseignement des Hautes-Pyrénées est très engagée dans le domaine de la culture : elle tente de rendre accessible au plus grand nombre la rencontre avec l'art sous toutes ses formes. Depuis plus de trente ans, nous organisons des expositions d'arts plastiques et construisons des ateliers en direction des jeunes scolarisés et des adultes. Au fil des années, nous avons constitué un fond composé d'œuvres originales (peintures, dessins, sérigraphies...) et de quelques reproductions, que nous mettons désormais au service de structures partenaires : établissements scolaires, associations, médiathèques... Grâce à notre artothèque, vous pouvez emprunter de véritables œuvres et permettre ainsi de faire circuler l'art auprès de divers publics ou de territoires éloignés de l'offre culturelle.

• La Ligue 65 vous accompagne

Afin de vous permettre d'exploiter au mieux les œuvres empruntées, des "fiches pratiques" accompagnent chaque œuvre : elles comportent des éléments sur l'artiste et sa démarche, son travail, afin de vous donner des clés de lecture pour vous aider à mieux la comprendre.

Si vous le souhaitez, nous pouvons également intervenir directement dans votre structure en proposant un temps de médiation autour de l'œuvre (travail sur le regard, exprimer son ressenti, initiation à l'analyse plastique...) et/ou un atelier de pratique en lien avec une ou plusieurs techniques utilisées par l'artiste.

Séance(s) adaptable(s) selon vos besoins, vos projets, vos envies...

• Conditions de prêt et tarifs

-réservation en amont pour vérifier la bonne disponibilité des œuvres

-durée du prêt d'une journée à plusieurs semaines ; possibilité d'emprunter gratuitement un ou plusieurs chevalets

-fournir une attestation d'assurance valide : les contrats d'assurance souscrit par les écoles ou associations couvrent en général ce genre d'emprunt, sans exiger de supplément. Pendant la durée du prêt, l'oeuvre est sous la responsabilité de l'emprunteur.

-établissement d'une fiche emprunt à renseigner et à signer pour valider le prêt ; possibilité d'établir une convention si besoin

-retrait de l'œuvre dans nos locaux ; à l'issue de la période de prêt, le retour des œuvres doit également se faire par vos soins à la date convenue. Si vous souhaitez prolonger la durée du prêt, contactez-nous.

Tarifs prêt :

-association/structure **adhérente : gratuit**

-association/structure **non adhérente : 30€/œuvre**

Tarifs intervention :

sur devis

Informations, réservations, devis :

Ludivine GARCIA - l.garcia@fol65.fr / 05.62.44.50.54

Catalogue des œuvres

Le catalogue recense toutes les œuvres en prêt en indiquant les dimensions, les techniques utilisées et la valeur à communiquer à l'assurance.

Bernard ALLIGAND

Sans titre

50x67cm

Gravure sur papier chiffon et collages calligraphiés

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



André-Pierre ARNAL

Sans titre

50x40cm

Peinture acrylique sur papier de soie

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



André-Pierre ARNAL

Sans titre

50x40cm

Peinture acrylique sur papier de soie et cartes IGN

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 800€



Philippe AUDIGEOS

Sans titre

105x80cm

Enduits, plâtres, terres et crayon sur bois

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 1 000€



Jean-Gilles BADAIRE

Table Dogon

37x46cm

Acrylique sur carnet de voyage grand format

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



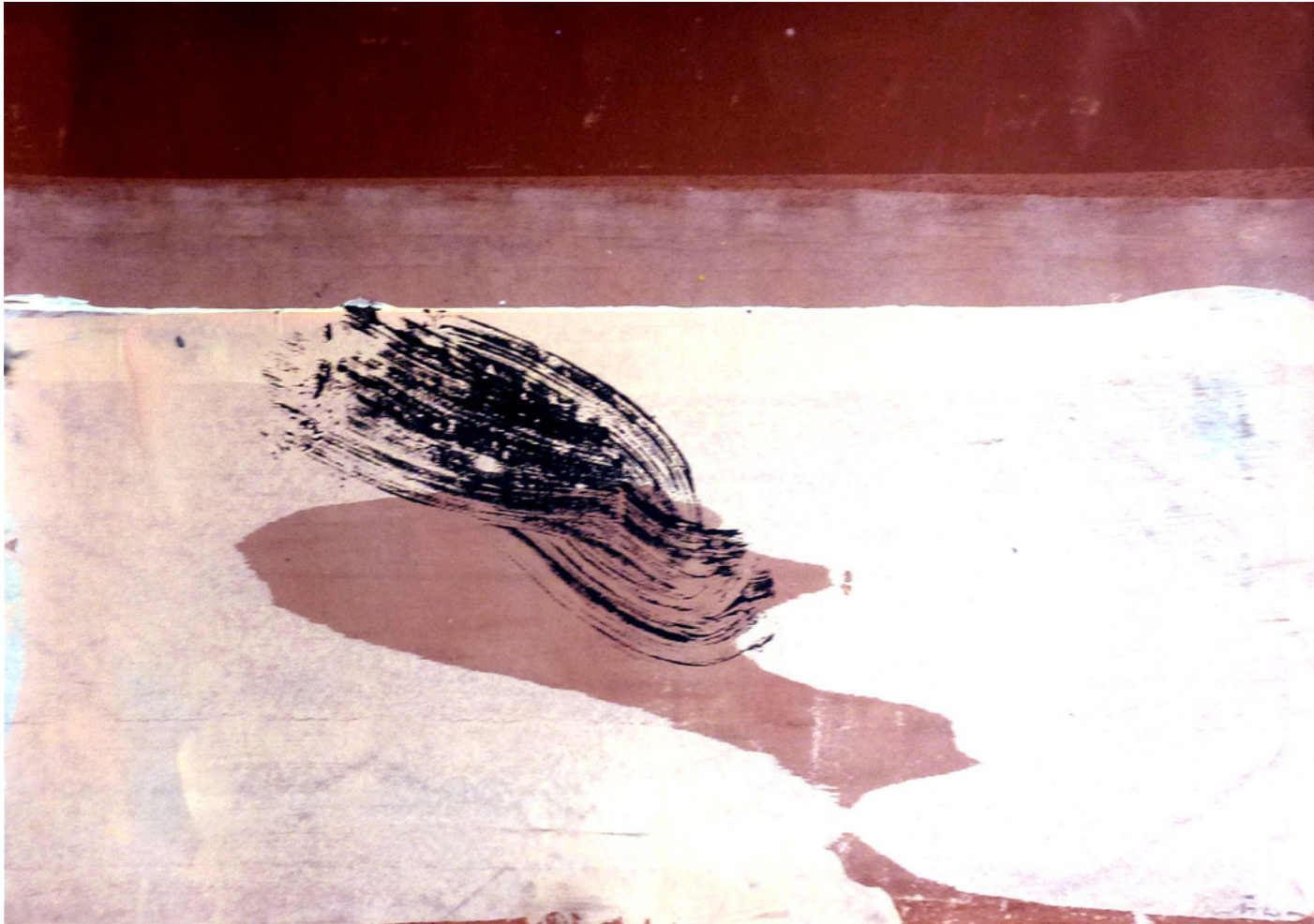
Alain BALLEREAU

Empreinte

70x50cm

Acrylique sur papier

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



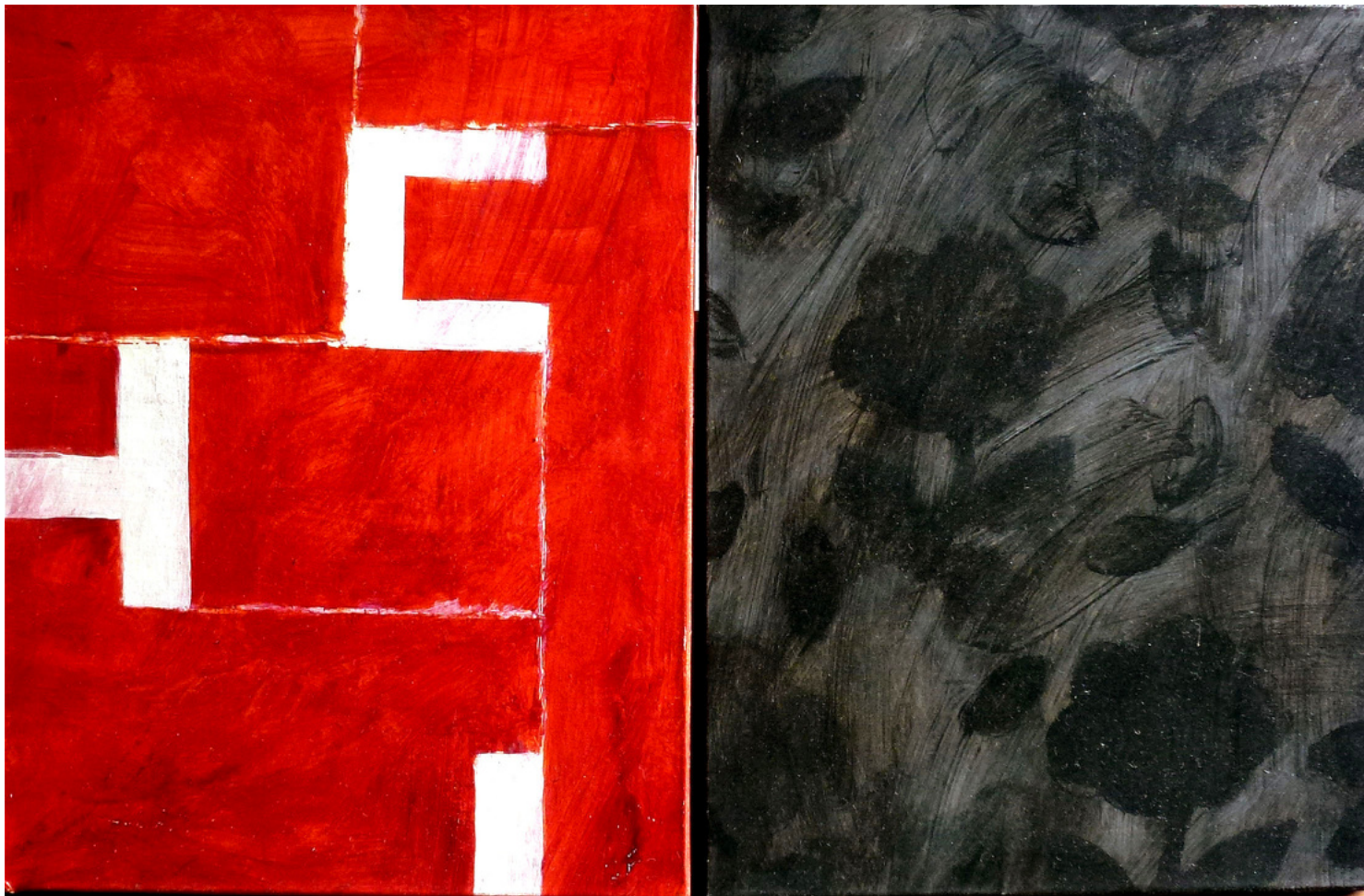
BAMBAGIONI

Diptyque

2x27x35cm

Acrylique sur toile

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 700€



Claude BRUGEILLES

Quartier Feuilletés d'attente

80x80cm

Acrylique sur bois, sciure mélangée

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 800€



Colette BRUNSCHWIG

Sans titre

65x50cm

Sérigraphie

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



Michel CARRADE

Sans titre

38x29cm

Acrylique sur papier

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



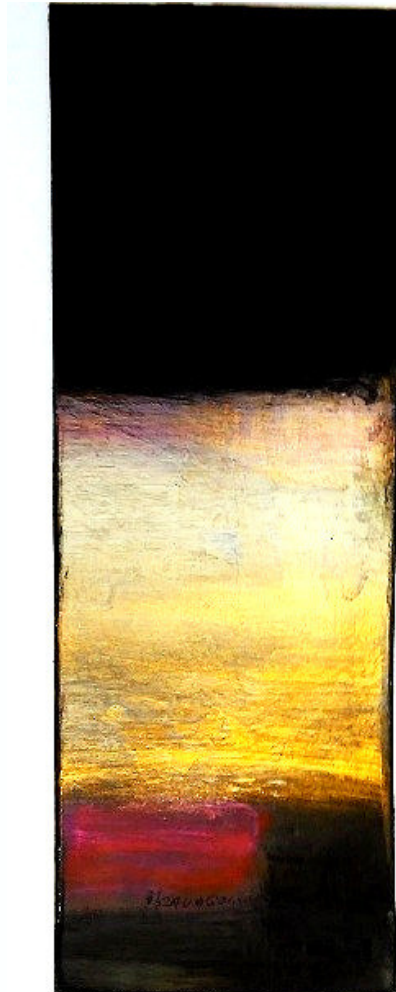
Marie-Claude CAVAGNAC

Reflets

8x24cm

Pigments et résine acrylique

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 300€



CHAHAB

Sans titre

80x60cm

Gravure couleur sur papier

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



Jean-Paul CHAMBAS

La Porte rouge

37x27cm

Peinture acrylique, photos et collage sur papier kraft

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 800€



CHAMPIEUX

Sans titre

50x70cm

Encres sur papier

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 300€



Bernadette CHARPENTIER

L'offrande au vent

70x52cm

Collage papier de soie et peinture

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 900€



Daniel CHOMPRES

Sans titre

63x63cm

Taie d'oreiller en coton et craies de cire

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 700€

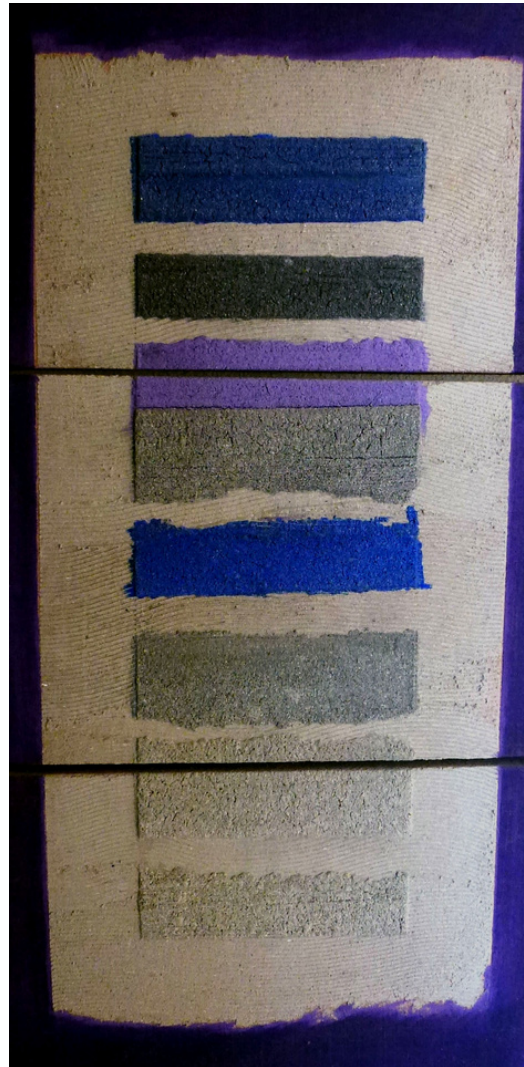


Félix DENAX

Triptyque

Sans titre, 130x60cm, sables colorés sur bois et toile de jute

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 1 000€

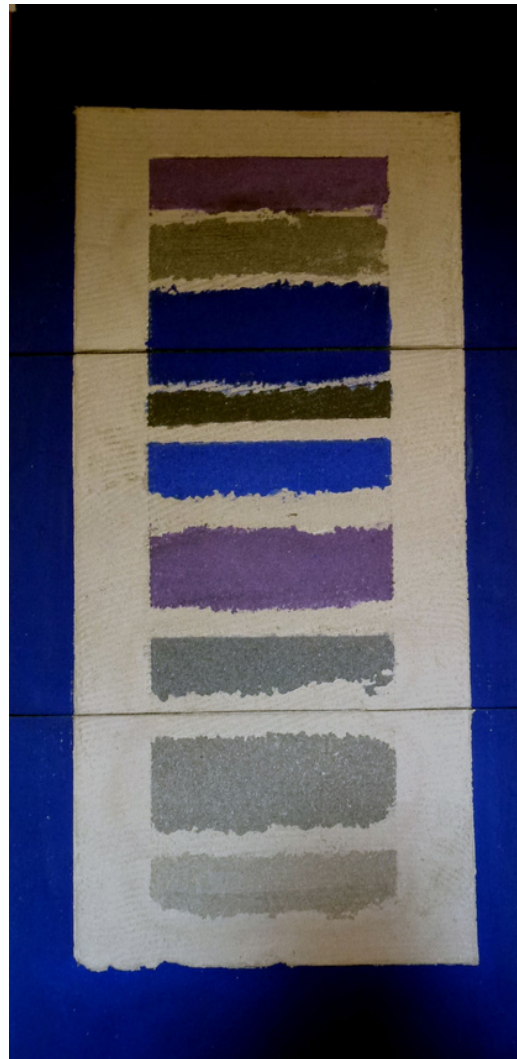


Félix DENAX

Triptyque

Sans titre, 130x60cm, sables colorés sur bois et toile de jute

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 1 000€

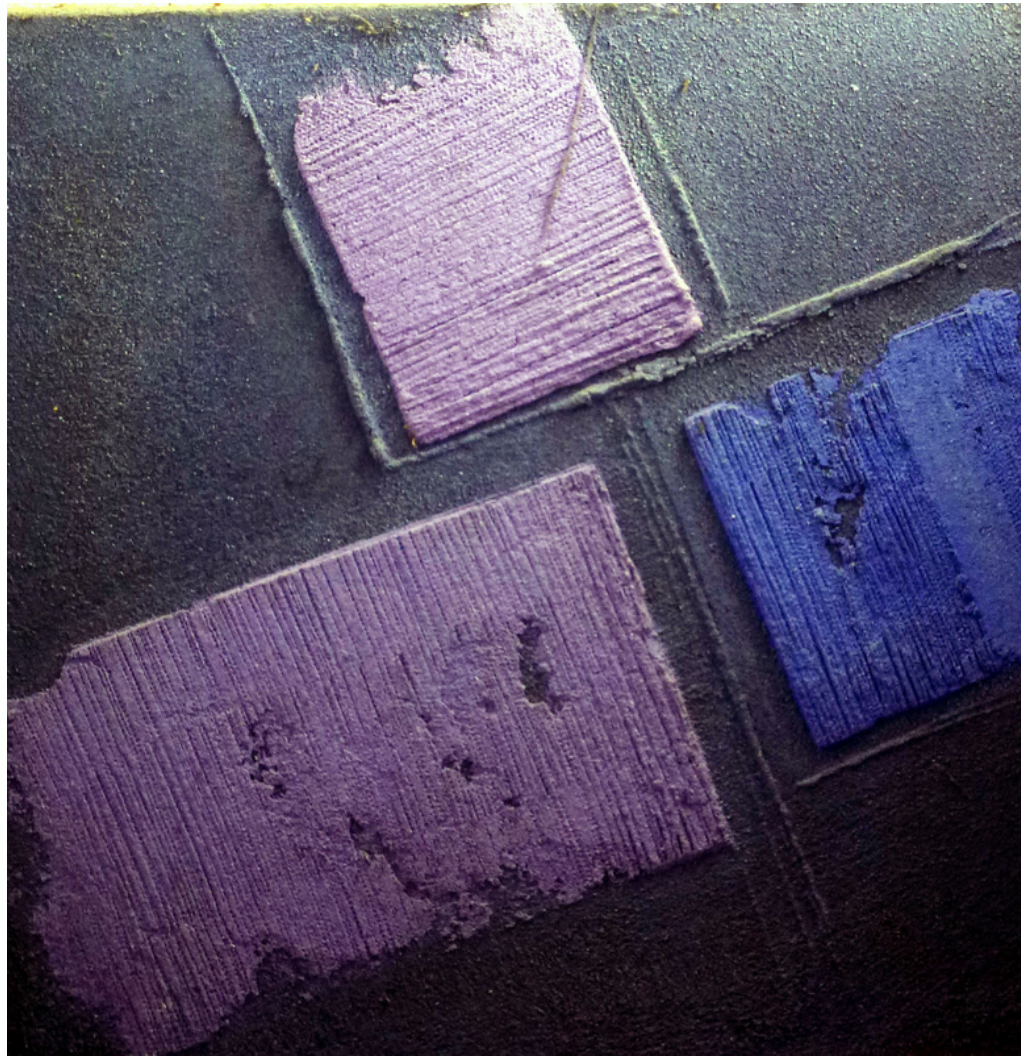


Félix DENAX

Triptyque

Sans titre, 60x60cm, sables colorés sur bois et toile de jute

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



Aart ELSHOUT

Golden rain

40x40cm

Acrylique sur toile

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 800€



III ENDEWELT

Golden rain

40x40cm

Acrylique sur toile

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 800€



François-Xavier FAGNIEZ

Jardin

55x50cm

Dessin au fusain

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 1 200€



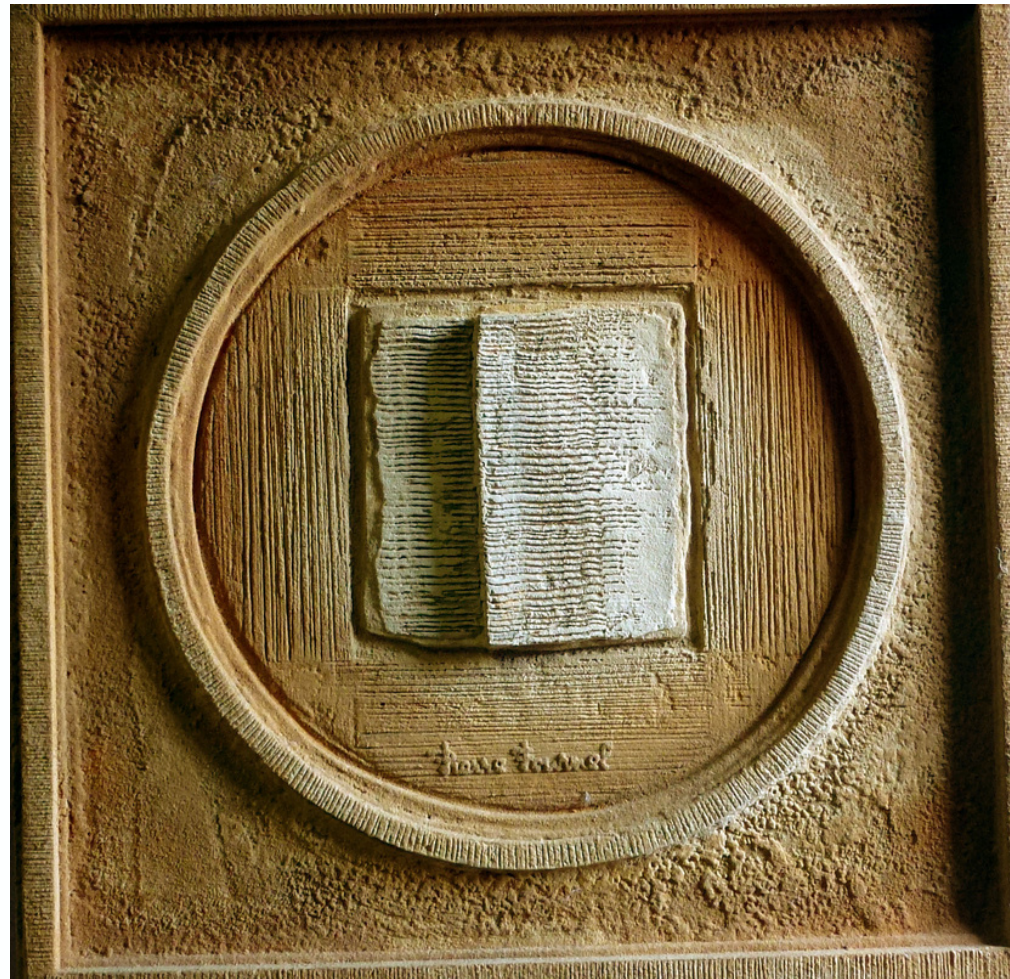
Pierre FOURNEL

Le Livre

60x60cm

Sables naturels récoltés dans différents pays et fixés par résine

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 1 200€



GUIBOYER

Arbre

27x27cm

Pierre noire et pastel sur papier

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



GUIBOYER

Arbre

27x27cm

Pierre noire et pastel sur papier

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



Jean-Paul HERAUD

Sans titre

83x50cm

Gravure sur bois et goudron

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



Jean-Paul HERAUD

Sans titre

83x50cm

Gravure sur bois et goudron

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



Henri MATISSE

Nu bleu IV

90x70cm

Sérigraphie - papiers découpés

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 300€



Henri MATISSE

Le Pas du patineur

40x50cm

Sérigraphie - papiers découpés

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 200€



Henri MATISSE

Algue blanche sur fond rouge et vert

40x50cm

Sérigraphie - papiers découpés

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 200€



Mélik OUZANI

Sans titre

65x40cm

Sérigraphie

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 600€



Mélik OUZANI

Sans titre

30x40cm

Sérigraphie

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 300€



Mélik OUZANI

Sans titre

30x40cm

Sérigraphie

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 300€



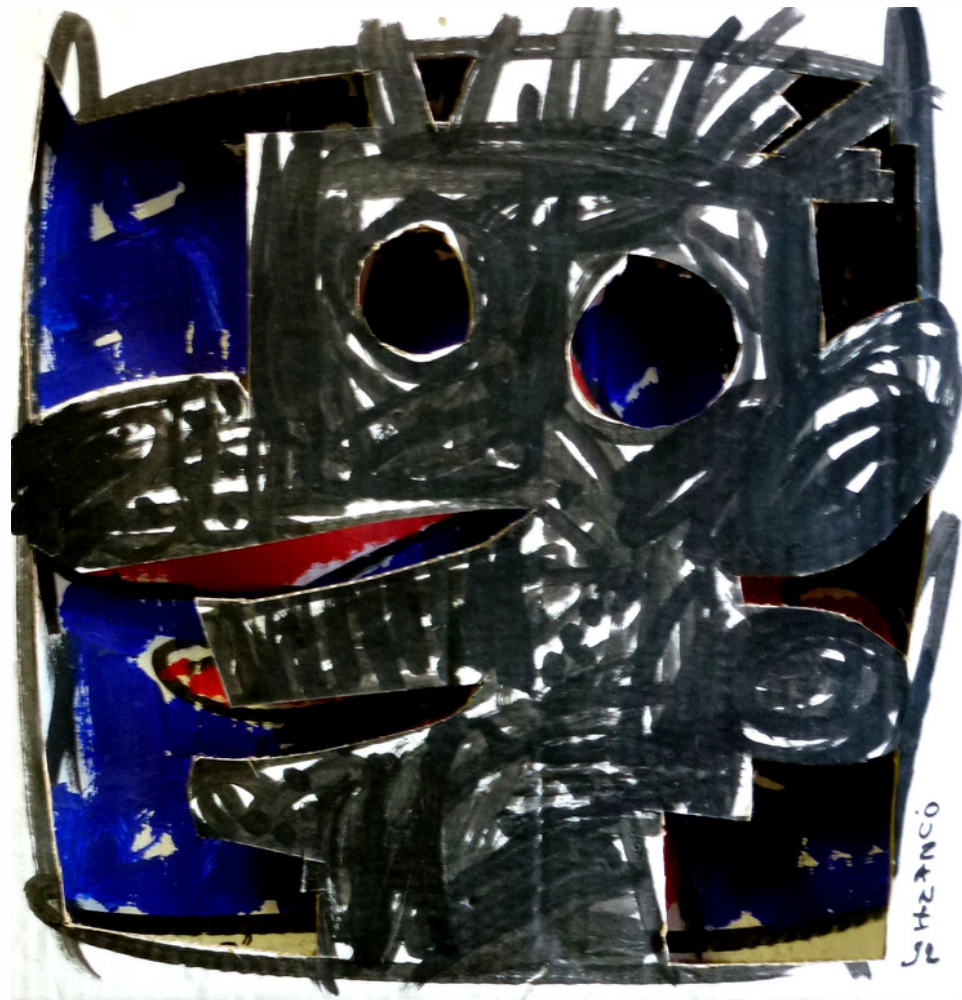
Mélik OUZANI

Tronche

37x36cm

Acrylique sur carton (boîte à pizza)

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 800€



Bernard PIERRON

Galet roulé

31x41cm

Brou de noix et craies sur papier mousseline

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 300€



Françoise PIRRO

Le milan noir de l'enfant

36,5x46cm

Peinture, collage et dessin sur papier

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



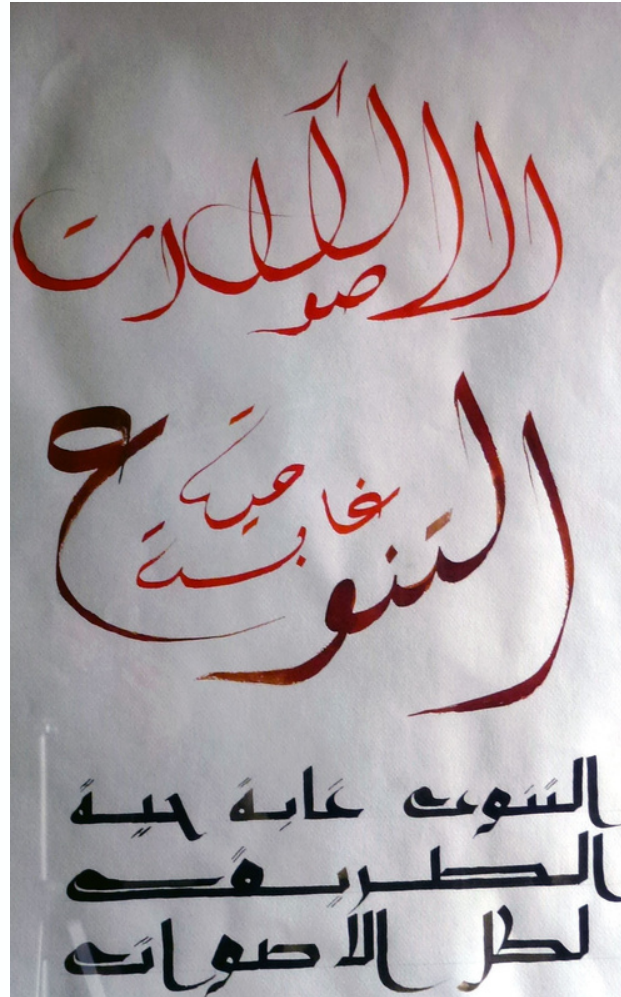
Henri RENOUX

Sans titre

65x50cm

Calligraphie

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 600€



Jean-Pierre SCHNEIDER

L'homme au mouton

30x40cm

Fusain sur papier imbibé d'essence

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



Anne SLACIK

Arbres

65x50cm

Peinture à l'huile et pigments sur papier

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 700€



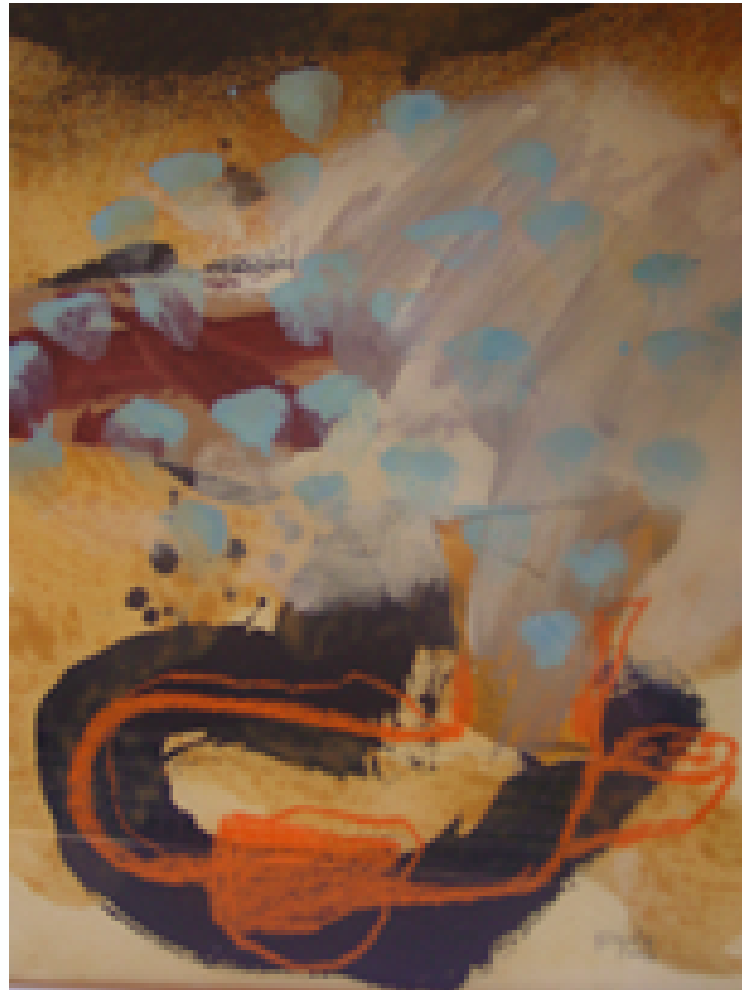
Rob VAN VEGGEL

Sans titre

30x40cm

Gouache sur papier

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 600€



Heino VON DAMNITZ

Sans titre

40x56cm

Peinture aquarelle sur Canson

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 400€



Jean VIDAL

Elephant'man

78x60cm

Sculpture : assemblage d'une vieille planche à laver et de volets anciens

Valeur à déclarer auprès de l'assurance : 1 000€



Ligue de l'Enseignement des Hautes-Pyrénées
1 rue Miramont
65000 TARBES
05.62.44.50.50 - ligue@fol65.fr
www.liguedelenseignementfol65.fr

FÉDÉRATION
HAUTES-PYRÉNÉES

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire